



Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions

2019 DASES 259 Subventions (50 000 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de distribution de paniers solidaires en direction de personnes en situation de précarité (14^{ème} et 10^{ème} arrdts).

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération s'inscrit, conformément à l'action 31 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, dans la mobilisation de la Ville de Paris en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies. En 2018, le soutien financier de la collectivité parisienne aux actions d'aide alimentaire a dépassé 6,3 millions d'euros, et a permis que soient servis plus de 4,6 millions de repas aux Parisiens et Parisiennes démunis, sous forme de distribution de colis, de distribution de repas chauds dans la rue, de restauration assise ou d'épicerie solidaire.

Il s'inscrit également dans la stratégie de Paris pour une alimentation durable, en particulier dans son axe 1 relatif à l'accès de tous à une alimentation durable.

Il s'agit de proposer des initiatives solidaires en direction des plus démunis, afin de les aider à accéder à une alimentation variée et de qualité respectant les préconisations nutritionnelles en matière de fruits et légumes frais.

Ce projet de délibération vous propose de soutenir les associations « Food2rue », « le Marché Solidaire », et « Emmaüs Solidarité », pour leurs actions de distribution de paniers solidaires dans les 14^{ème} et 10^{ème} arrondissements, de nature à favoriser l'accès de familles en situation de précarité à des fruits et légumes, selon des tarifs très en dessous du coût du marché.

Chacun des deux projets (le Marché Solidaire et Food2rue dans le 14^{ème}, Emmaüs Solidarité et Kelbongoo dans le 10^{ème}) résulte du partenariat entre une halle alimentaire, dont la vocation est de privilégier une alimentation saine, en lien direct avec les producteurs locaux, et une association dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner des personnes rencontrant des difficultés.

Ainsi les personnes hébergées par Emmaüs Solidarité dans un bâtiment mis à disposition par la Ville rue de Nancy ou les personnes accompagnées par l'épicerie solidaire « le Marché solidaire » pourront se rendre dans une halle alimentaire, Kelbongoo dans le 10^e arrondissement et la Panaméenne dans le 14^e arrondissement, et bénéficier de tarifs réduits sur leurs achats.

Au-delà de la réduction des coûts, il s'agit de sensibiliser ces dernières, par ce recours facilité à des produits frais et de qualité, à une alimentation durable, avec l'objectif de travailler sur les modes de consommation et leur impact sur la santé.

Afin de permettre aux dites associations d'engager ces actions, et compte tenu de l'intérêt de ces dernières pour la collectivité parisienne, je vous propose de fixer au titre de 2019 le montant de la subvention de fonctionnement comme suit : 21 400 € pour « Food2rue », 3 600 € pour « le Marché Solidaire » et 25 000 € pour Emmaüs Solidarité, et de m'autoriser à signer avec elles une convention annuelle 2019-2020.

La fiche technique jointe en annexe de l'exposé des motifs présente les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que le budget prévisionnel afférent.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.